

Code de bonne conduite environnementale

A l'attention des usagers
du Port de l'Arsenal
et de la Halte Nautique
de la Villette

PARIS PLAISANCE

Améliorer la qualité de vie du port de l'Arsenal et de la halte de la Villette

• L'exploitant :

- S'engage dans une démarche environnementale aux travers de diverses actions qui porteront sur :

- La gestion des déchets,
- La propreté,
- De nouveaux équipements,
- L'éducation à l'environnement,
- La qualité des eaux...



• Le promeneur :

- S'engage à respecter la vie du port :

- En préservant la tranquillité des plaisanciers,
- En utilisant les corbeilles adaptées,
- En respectant les consignes de sécurité,
- En préservant l'eau sans s'y baigner,
- En préservant la propreté des quais et des abords (pelouses, jardins...)

• Le plaisancier :

- S'engage à préserver le cadre de vie :

- En respectant l'ensemble des consignes environnementales et de sécurité
- En luttant contre les rejets,
- En ne jetant rien à l'eau,
- En alertant le personnel du port d'une pollution,
- En utilisant et en prenant soin des équipements mis à disposition...

Information primordiale :



Le temps de dégradation des déchets dans le milieu aquatique est respectivement de :



Papier journal
2 à 4
semaines



Mégots
cigarettes
1 à 5 ans



Bois peints
10 ans



Canettes
aluminium
200 à 500
ans



Bouteilles en
verre
100 à 1 000
ans



Sac / Bouteille
plastique
1 000 ans



Le rejet de détritrus (plastiques, ordures ménagères...) est une atteinte physique et esthétique au milieu naturel.

Il est INTERDIT de jeter quoi que ce soit dans l'eau ou sur les quais.

UTILISER LES POUBELLES ADÉQUATES !



Réduire et trier ses déchets



NON RECYCLABLES :
restes alimentaires,
emballages ou papiers souillés...

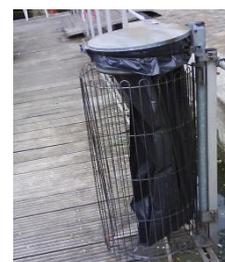
RECYCLABLES :
journaux,
emballages,
bouteilles plastiques,
canettes aluminium...

VERRE →



- Utiliser de manière adéquate les conteneurs sélectifs et encourager les autres au geste du tri.

- Privilégier les produits avec moins d'emballage.
- Ne pas jeter les déchets dans l'eau mais dans les poubelles appropriées.



- Ne pas laisser d'objets légers sur les pontons au risque de les faire tomber à l'eau.

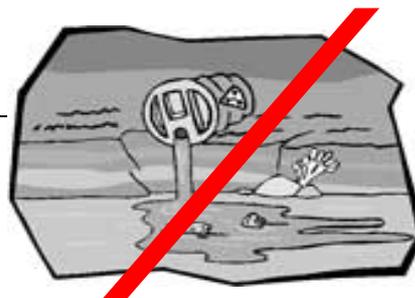


Rappel

- Déverser de l'huile usagée dans l'eau représente une nuisance importante et est passible d'amende.
- Les composants d'une batterie sont extrêmement toxiques.



Déchets dangereux



Huiles usagées

Ne pas déverser vos huiles usagées ni dans l'eau ni dans le réseau d'assainissement !

Ne pas abandonner vos batteries n'importe où, sur les quais ou dans l'eau !

Utiliser les conteneurs prévus à cet effet en prenant garde de ne pas déverser de produits dangereux sur le sol.

Utiliser les points de collecte appropriés pour les batteries et autres déchets dangereux (acides, peintures, solvants, filtres, bidons souillés, chiffons souillés...) mis à votre disposition.

RENSEIGNEZ-VOUS À LA CAPITAINERIE !

Tel : +33 1 43 41 39 32

Prévenir les pollutions

Ecolabels (certification)



Logo NF
Environnement



Logo Ecolabel
Européen

Auto-déclarations



Bande de moebius
= je suis
recyclable



Point vert = mon
producteur aide
financièrement la collecte
par les communes

- Utiliser de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien et d'hygiène corporel...).
- Lire les étiquettes et privilégier l'usage de produits biodégradables à plus de 90%.
- Laver les voitures ou bateaux, en utilisant une brosse pour nettoyer plutôt que des produits.

Utiliser uniquement la quantité de produit nécessaire

***Ne pas laver ou peindre les bateaux
ou tous objets
dans l'enceinte du port.***



automatique de cette image.



Recommandations

- Les eaux usées sont composées des eaux noires (WC, toilettes) et des eaux grises (douche, vaisselle).
 - Les eaux noires contiennent non seulement des excréments mais également des additifs chimiques destinés au nettoyage des toilettes.
 - Les eaux grises sont chargées en détergents qui sont généralement des produits chimiques et toxiques.

Ne pas rejeter nos eaux usées directement dans le port, d'ailleurs c'est INTERDIT !

À quai, utiliser les blocs sanitaires et équipements (ex : laverie) mis à votre disposition (indiqués sur le dépliant).

Toute vaisselle ou lessive sur le ponton est INTERDITE!

Ne pas hésiter à contacter le personnel de port pour connaître les prestations proposées pour la collecte des eaux usées.

Les Baignades sont INTERDITES!

Des virus et des bactéries peuvent être contenus dans l'eau et entraîner des maladies tant par contact que par ingestion.

Stop aux pollutions !

- Ne pas vider les eaux de cale chargées en hydrocarbures, en huiles et en résidus métalliques dans le port ! Vous pollueriez et vous vous exposeriez à une amende.

Renseignez-vous à la Capitainerie pour connaître les prestations proposées pour collecter les eaux de cale.



Il est indispensable de :

- contrôler et entretenir régulièrement le(s) moteur(s) des bateaux.
- Nettoyer les fonds de cale et se munir de produits spécifiques biodégradables.
- Installer des filtres séparateurs retenant les éléments polluants au niveau du rejet d'eau de cale du bateau (cartouche filtrante à changer lorsqu'elle est saturée).



Le saviez vous ?

Non entretenu et mal réglé, un moteur peut engendrer une surconsommation de 50 % et une émission importante de gaz polluants.

Ne pas laisser tourner notre moteur inutilement (bateaux, véhicules, machines, etc.) : pour économiser du carburant, contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver la tranquillité de tous.

Faire régulièrement contrôler et régler l'allumage et la carburation de notre moteur.

Par exemple, au-delà de 1 minute, votre voiture à l'arrêt avec son moteur allumé, consomme + et use + son moteur que si vous l'aviez arrêté puis redémarré après votre pause.

Pour conserver un environnement agréable, l'accès des véhicules au port est limité à

30 minutes de stationnement autorisées pour décharger votre voiture.

Pour le bien-être de tous les usagers, respectez cette consigne !



Dans PARIS, Privilégier le vélo (VELIB), la marche et les transports en commun !

Économiser l'eau et l'énergie !



1 douche = 20 à 45 litres d'eau

1 chasse d'eau = environ 10 litres d'eau

1 lave-linge = environ 15 litres d'eau

Un robinet qui coule, c'est 3 à 5 litres qui s'écoulent par heure, soit à chaque fois, 2 à 3 jours de consommation d'eau potable pour une personne !

- Le gaspillage énergétique est à proscrire.
 - Éteindre les lumières, les appareils en veille, les chauffages inutiles...
 - Utiliser des ampoules et des appareils basse consommation...



Éviter de laisser couler l'eau inutilement !

Interdictions



- **Interdictions :**

- La baignade,
- Les feux et les engins pyrotechniques,
- Le déversement de déchets ou produits dans l'eau ou sur les quais.
- Le stationnement d'un véhicule sur les quais plus de 30 minutes.

- **Si vous souhaitez :**

- vous informer sur l'environnement, les équipements mis à disposition, les règles de sécurité, le tourisme ...
- utiliser des équipements mis à votre disposition,
- etc.

Le personnel du port
pourra vous renseigner

...et pour vous prendre en photo...
demandez-leur, on ne sait jamais !

Pour améliorer la qualité de vie du port



s'engage à :

- Maintenir le site en bon état de propreté,
- Mettre en place le tri sélectif pour permettre le recyclage de vos déchets et ainsi préserver nos ressources naturelles (moins de matières premières),
- Collecter puis faire traiter les eaux de cales et les eaux usées de vos bateaux pour éviter tout rejet dans le milieu naturel (pollution, nuisances olfactives et visuelles...),
- Améliorer l'accès aux personnes handicapées dans l'enceinte du port,
- Collecter puis faire traiter vos déchets dangereux : batteries, huiles de vidange...



Et enfin, avec les efforts de chacun, être certifié fin 2010

ISO 14001 :

2004 (certification ENVIRONNEMENT). 12